

Rapport N° 137/2018

**Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Sacha Vuadens intitulé
« Pour un parc informatique économique et durable »**

Nyon, le 19 mars 2019

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Messieurs Jonas DONNET (Excusé), Jean-François Flüglister, Philippe GLASSON, Laurent MIEVILLE, Xavier PAREDES (Président et Rapporteur), Ione Ramel, Sacha Vuadens et Jean-Pierre VUILLE s'est réunie le 29 novembre 2018 à 19h00.

Nous remercions M. le Municipal Maurice GAY, accompagné de Mme. Yvonne WINTELER, Cheffe du Service Informatique, pour leur présence.

Introduction

Le présent rapport Municipale répond au Postulat de Monsieur Sacha Vuadens intitulé « Pour un parc informatique économique et durable » ainsi que le rapport de la commission chargée d'étudier son renvoi à la Municipalité.

En introduction, M. le Municipal Maurice Gay souhaite remercier le postulant pour ce postulat qui a ouvert une discussion très intéressante sur ces problématiques.

Mme Yvonne Winteler souhaite également relever que dans ce domaine, il convient d'avoir une attitude pragmatique. Elle précise également que les exigences du marché donnent peu de marge de manœuvre notamment car la plupart des logiciels métier tournent sur Microsoft. De plus, la grande diversité des activités de la commune nécessite un nombre très important de logiciels.

Elle informe également la commission que la commune compte actuellement 461 postes de travail et que 90% d'entre eux possèdent des applications métier. Une petite partie des postes ont des logiciels Open Source mais cela reste marginal.

Discussion et question des commissaires

Pour le Postulant, ce changement n'est pas une question dogmatique mais un vrai choix. Il met en avant le potentiel d'économie malgré des coûts importants de mise en place. M. le Municipal Maurice Gay rétorque que sur le cours terme, les économies sont plus importantes sur les logiciels Microsoft. Mme Yvonne Winteler ajoute que ce n'est pas seulement une question de coût mais également une

nécessité car pour certains domaines, il n'existe pas de logiciels alternatifs à ceux fonctionnant sur Microsoft. La seule possibilité serait de faire cohabiter plusieurs systèmes (Office et Openoffice, par exemple) mais cela peut causer des problèmes de compatibilité et de formation des utilisateurs. Elle ajoute que des serveurs Linux ont été ajoutés il y a quelques mois mais que ce n'est pas une option pour les postes de travail.

Le commissaire se pose également la question d'une transition vers du tout web sur le long terme. Mme Winteler rétorque qu'un tel changement demande des ressources humaines et financières très importantes. Elle consent que ce soit l'avenir de l'informatique mais que pour l'instant, il n'y a pas de plan allant dans ce sens à Nyon. Elle confirme néanmoins qu'à chaque changement, les options web sont étudiées mais qu'une mise en place n'est pas toujours possible (coût trop important ou application non existante).

La commission se pose la question du « Bring your own device » (littéralement « Apportez votre propre dispositif informatique » ; « dispositif informatique » signifiant, dans ce contexte : « ordinateur portable ») et du télétravail. Concernant le premier, il n'y a pour l'instant pas de plan allant dans ce sens à Nyon. Seul une petite partie des employés seraient intéressés et les risques sont importants avec des ordinateurs privés. Concernant le télétravail, rien n'est en place pour le moment mais une étude des solutions possibles est prévue pour fin 2019-début 2020. Il a été décidé de privilégier des solutions basées sur d'autres plateformes que Windows.

La commission demande également à la Municipalité sa stratégie informatique pour les 5 prochaines années. M. le Municipal Maurice Gay confirme que l'objectif est de continuer à utiliser la suite Windows. Ceci pour des raisons de compatibilité et de nécessité invoquées plus haut. Il ajoute que le canton a mené des études sur l'utilisation d'OpenOffice mais que suite à ces dernières, la solution a été abandonnée.

Conclusion

La commission unanime reconnaît que ce type d'environnement est très complexe et remercie la Municipalité ainsi que le service informatique pour leur présence ainsi que pour toutes les informations fournies. Elle regrette toutefois que la Municipalité ne possède pas une vision à plus long terme afin de diminuer la dépendance à la suite Windows. L'adoption d'une posture visant à toujours rechercher lors des appels d'offre aussi des solutions open source en prenant le soin de les évaluer semble être la meilleure approche pour la commission.

La commission aimerait également le souhait que la ville de Nyon devienne un fer de lance dans la mutualisation des besoins informatiques dans la région.

Malgré cela, la commission vous propose de prendre acte de ce rapport.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N°137/2018 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sacha Vuadens intitulé « Pour un parc informatique économique et durable »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport-préavis N°137/2018 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sacha Vuadens intitulé « Pour un parc économique et durable ».

La Commission :

Jean-François Flüglister
Philippe GLASSON
Laurent MIEVILLE
Xavier PAREDES (Président et Rapporteur)
Ione Ramel
Sacha Vuadens
Jean-Pierre VUILLE